

"Un guide de l'Euratom" dans The New Scientist (26 mars 1959)

Légende: Le 26 mars 1959, Étienne Hirsch, président de la Commission Euratom, décrit dans les colonnes de l'hebdomadaire anglais The New Scientist les enjeux et les objectifs d'Euratom.

Source: The New Scientist. 26.03.1959. London.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/un_guide_de_l_euratom_dans_the_new_scientist_26_mars_1959-fr-b3528159-ad01-40cf-a4b0-7f6a51daf9b8.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Un guide de l'Euratom

Le président de la Commission Euratom souligne ici la politique ainsi que les futures tâches de l'organisation. Il démontre également de quelle manière celle-ci est un élément essentiel de la triple structure dont la Communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que le Marché commun sont les autres éléments constitutifs.

par Etienne Hirsch

Euratom se base sur deux idées très simples. La première est que l'énergie nucléaire ne peut être développée de manière efficace qu'à une échelle plus grande que celle de l'Etat-nation. La seconde est que ce principe, qui semble évident dans le domaine nucléaire, s'applique aussi à d'autres activités économiques menées auparavant simplement au niveau national. Ces deux idées ensemble sous-tendent la révolution pacifique qui a progressivement transformé l'Europe au cours de la dernière décennie et qui par la même occasion a nécessité une réévaluation de nos politiques économiques et extérieures.

Prenons d'abord la question du nucléaire. A l'heure actuelle, il peut sembler paradoxal de parler d'une pénurie d'énergie, alors que les réserves de charbon s'accumulent en Grande-Bretagne et sur le continent. Toutefois, même si pour l'instant l'offre semble dépasser la demande, il est bon de se rappeler que la situation change très vite dans le domaine de l'énergie. Il y a deux ans à peine, l'Europe était aux prises avec une pénurie d'énergie et personne ne peut prédire avec certitude quelle sera la situation dans deux ans. Il est bien connu qu'une des raisons essentielles de cette fluctuation est le manque relatif de souplesse des industries productrices d'énergie et tout particulièrement de l'industrie houillère. Même si, par conséquent, il est presque aussi difficile de prédire notre situation dans le domaine de l'énergie à court terme que de faire, par exemple, des prévisions précises à court terme sur les accidents de la route, il est toutefois plus aisé de faire des prévisions à long terme, tout comme il est possible de prédire les statistiques des accidents pour les mois ou les années à venir. En d'autres termes, l'incertitude à court terme ne devrait pas nous dissuader de faire les projets nécessaires à long terme pour les routes, les échangeurs, etc. C'est la raison pour laquelle, dans le domaine de l'énergie, l'Euratom a été créé.

L'Europe, à long terme, souffrira d'un déficit d'énergie qui ne peut être compensé que par l'utilisation de l'énergie nucléaire. Au dix-neuvième siècle, l'escroquerie et l'abondance de charbon ont transformé l'Europe en l'atelier du monde. En 1870, le Royaume-Uni et les six pays de l'Euratom (la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Benelux) produisaient 75 % de l'énergie mondiale totale. Aujourd'hui, bien que les six pays de l'Euratom extraient à eux seuls plus de charbon que le monde entier en 1870, leur production ne représente que 15 % de la production mondiale d'énergie. Simultanément, ils doivent importer près de 25 % de leurs propres ressources d'énergie.

Même en 1955, les importations d'énergie des six pays de l'Euratom coûtaient à ces pays quelque 2 000 millions de dollars. Sans l'énergie nucléaire, le coût de ces importations, constituées principalement de charbon et de pétrole, grimperait à 4 000 millions de dollars en 1967, et pourrait atteindre 6 000 millions de dollars en 1975. De plus, les récents événements au Moyen-Orient ont clairement montré qu'une si grande dépendance des ressources extérieures pourrait représenter un danger politique considérable. Bien qu'il soit inopportun et peu rentable de vouloir atteindre l'insaisissable objectif d'autosuffisance complète en énergie, il est clair que de grands efforts doivent être accomplis pour mitiger les effets d'une situation si coûteuse et précaire.

Le problème n'est pas limité à l'Europe continentale, bien sûr. En effet, la Grande-Bretagne a peut-être été la première confrontée au problème. Un des résultats de son programme atomique militaire a été de la rendre pionnière dans le développement industriel de l'énergie nucléaire. Il est inutile que je vante les remarquables résultats obtenus dans ce domaine. Mais il serait vain de nier que ces résultats ont requis et requièrent toujours d'importants investissements, non seulement de capitaux, mais également de savoir-faire, de technologie, de recherche et de personnel scientifique.

Les pays d'Europe continentale, confrontés au même type de problème, ont rapidement conclu qu'il serait

peu rentable de résoudre le problème de manière isolée. Dès 1955, les ministres des Affaires étrangères des six pays de l'Euratom, lors de leur réunion à Messine, avaient unanimement décidé de mettre sur pied une conférence spéciale afin de voir s'ils pouvaient faire face à leur avenir nucléaire ensemble. En avril 1956, la conférence concluait (dans le rapport Spaak, du nom du président, le ministre des Affaires étrangères belge, Paul-Henri Spaak) qu'une telle collaboration était non seulement nécessaire mais également techniquement réalisable. Une année plus tard, le 25 mars 1957, les six pays signaient le traité établissant la Communauté européenne de l'énergie atomique, mieux connue maintenant sous le nom Euratom.

Entre-temps, avant même la conclusion du traité, les six gouvernements avaient décidé d'enquêter sur l'ampleur du problème de l'énergie, en désignant un comité des «trois sages» pour rendre compte de la quantité d'énergie nucléaire qui pourrait être produite par les six pays et de la manière d'y aboutir. Les trois sages avaient proposé comme objectif pour l'Euratom, une capacité nucléaire de 15 millions kW en place pour la fin des années 1960, ce qui d'après eux permettrait aux six pays de stabiliser leurs importations d'énergie approximativement au niveau de 1963, soit l'équivalent de près de 165 millions de tonnes de charbon qui d'après les valeurs de 1957 représentent un total annuel de 3 300 millions de dollars.

Même en comparaison avec les programmes américain, britannique et russe, ceci représentait un objectif ambitieux. Encore aujourd'hui, avec la mise en commun des ressources rendue possible par l'Euratom, il semble peu probable que les objectifs soient atteints dans les délais prévus. Ceci montre encore plus clairement que les six pays pris individuellement auraient rencontré d'innombrables difficultés supplémentaires pour refaire leur retard.

Voilà pour le premier principe qui sous-tend la création de l'Euratom. D'après le second principe, ce qui s'applique de manière évidente au domaine de l'énergie nucléaire, s'applique, même si c'est de manière moins évidente, à bien d'autres domaines. Le rapport Spaak déclarait, en effet, qu'alors qu'aucun des six pays ne pouvait à lui seul fournir l'immense effort de recherche ainsi que l'investissement de base nécessaires à la révolution nucléaire, l'expansion de la production rendue possible par cette nouvelle source d'énergie et de ses nouvelles techniques encourait le danger de se voir freinée par les possibilités limitées des marchés nationaux existants. Le rapport contient trois exemples concrets de la manière dont la taille réduite des marchés nationaux pourrait freiner l'expansion économique. Le développement de l'énergie nucléaire en est un; en deuxième lieu le rapport dit qu'il n'existe pas une seule industrie automobile en Europe qui soit assez grande pour utiliser de la manière la plus rentable les machines-outils américaines les plus performantes; troisièmement, aucun pays du continent à lui seul n'est capable sans aide extérieure de construire le plus grand avion de transport moderne. C'est pour ces raisons que les six pays de l'Euratom ont décidé en même temps que la mise en commun de leurs ressources nucléaires, la mise en commun de leurs ressources économiques dans l'ensemble par l'introduction progressive d'un marché commun pour tous les biens. Au moment de signer le Traité européen, ils ont signé le traité établissant la Communauté économique européenne.

Ainsi l'Euratom n'est pas isolé. Son nom est très significatif en soi car il regroupe en un seul mot deux des changements révolutionnaires qui ont eu lieu au vingtième siècle. Tout d'abord, la nouvelle révolution industrielle déclenchée par l'application pacifique de l'énergie nucléaire. Ensuite, la révolution économique et politique qui conduit à l'unité de l'Europe.

Ce pari d'unité n'est pas nouveau mais ce n'est que depuis la Seconde Guerre mondiale qu'il devient réalité. Une avancée précoce dans le sens d'une unité européenne fut la création en 1948 de l'Organisation européenne de coopération économique, qui au cours des dix dernières années a contribué à maintenir un taux rapide de croissance économique en Europe occidentale. Sur le plan politique, le Conseil de l'Europe fut un large forum où des résultats peu spectaculaires mais de grande envergure ont été obtenus. Des propositions ultérieures pour l'unité de l'Europe continentale doivent, plus qu'on ne le réalise bien souvent, au travail de ces deux pionniers. Toutefois, aux yeux de biens des Européens, ces mouvements de coopération internationale ont été gênés par la limitation de leurs objectifs; c'est pourquoi les six pays de la Communauté ont décidé de faire un pas plus en avant, en passant d'une coopération internationale à une intégration économique et la fusion partielle de la souveraineté nationale en des institutions communes et prétendues «supra-nationales».

Le premier pas dans cette direction fut la mise en commun de certaines ressources de base dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier, créée en 1952. L'Euratom et la Communauté économique européenne («le Marché commun») sont deux étapes supplémentaires dans le même sens. Ces trois Communautés ont en commun une structure institutionnelle semblable qui équilibre les principes nationaux et fédéraux. La première est représentée aux Conseils des ministres, ses membres étant des délégués des gouvernements respectifs. La deuxième est représentée dans les différents exécutifs des trois Communautés, ses membres n'étant pas des délégués nationaux mais des fonctionnaires indépendants de la Communauté; le même principe s'applique à la Cour de justice et à l'Assemblée parlementaire européenne, uniques pour les trois Communautés et responsables vis-à-vis des peuples des six pays dans leur ensemble plutôt que vis-à-vis des autorités nationales. Aucune étude du travail technique de l'Euratom ne pourrait passer sous silence le rôle essentiel qu'elle tient dans la structure communautaire complexe.

La tâche essentielle de l'Euratom est de réunir les conditions pour une industrie nucléaire européenne. Ceci implique d'agir sur différents fronts en même temps. Une première nécessité est de mettre sur pied une réserve de connaissances et de savoir-faire techniques. Une seconde est de stimuler les investissements nécessaires et d'encourager un développement industriel coordonné. Une troisième nécessité est d'assurer un apport régulier et équitable en produits nucléaires. En même temps, l'Euratom doit définir des règles de santé et de sécurité et s'assurer que des matières destinées à des fins pacifiques ne soient pas détournées de cet usage. La dernière nécessité, et non des moindres, découle de la nature même de l'industrie nucléaire qui requiert la proche collaboration entre l'Euratom et ses partenaires en dehors de la Communauté qui sont également engagés dans des travaux dans le domaine nucléaire.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de l'Euratom le 1er janvier 1958, toutes ces tâches ont démarré rapidement, grâce non seulement à mes collègues actuels de la Commission, mais aussi aux remarquables efforts de son premier président, mon prédécesseur, Louis Armand. La Commission a déjà mis sur pied, avec l'assistance de son Comité scientifique et technique, son premier programme de recherche, qui prévoit un centre de recherche communautaire, un centre de documentation et un bureau de normes, un séparateur électromagnétique ainsi que des travaux sur la fusion, des réacteurs expérimentaux et des prototypes de réacteurs. Un total de 215 millions de dollars seront consacrés à ce programme au cours des cinq premières années. Simultanément, l'Euratom prend les mesures nécessaires pour faciliter la diffusion des connaissances techniques au sein de la Communauté, sous réserve des garanties habituelles de brevetage.

Dans le domaine des investissements, l'Euratom a préparé le terrain pour une action coordonnée en publiant des réglementations spécifiant quels projets d'investissements devront être communiqués à la Commission et dans quel niveau de détail, ceci afin d'éviter des chevauchements et des omissions. Entre-temps, l'Euratom a ouvert son marché commun nucléaire, le 1er janvier 1959, ce qui fait que les produits nucléaires peuvent maintenant circuler d'un bout à l'autre de la Communauté, à l'abri des barrières nationales et des restrictions. Simultanément, un tarif douanier commun a été établi pour la Communauté, variant d'un maximum de 12 % à un minimum de 0 % (pour les minerais, les matières premières et les matériaux fissiles spéciaux). Celui-ci a été suspendu pour trois ans dans le cas des réacteurs, des parties de réacteurs et de l'eau lourde.

Dans le domaine des règles de santé et de sécurité, l'Euratom a déjà accompli une des tâches principales qui lui incombaient. Celle-ci consistait à mettre sur pied une série exhaustive de normes de base (en réalité les plus à jour et complètes qui existent dans ce genre) qui représentent une contribution majeure pour la sécurité de l'homme dans le domaine nucléaire. Ces normes doivent maintenant être transposées dans la législation nationale par nos six pays, lorsqu'elles garantiront que les précautions les plus strictes auront été prises pour protéger les travailleurs dans le secteur nucléaire mais également la population dans son ensemble. Le système d'inspection et de contrôle que l'Euratom appliquera pour assurer que les matières fissiles ne soient pas détournées de leur utilisation correcte, est une autre garantie qui fait l'objet d'un travail intensif en ce moment. Dans ces deux cas, les réglementations de l'Euratom, qui seront aussi complètes et pratiques qu'il sera humainement possible de le faire, sont les premiers exemples dans le monde de telles mesures prises à l'échelle internationale.

C'est dans ce dernier domaine que l'Euratom a en effet réalisé les progrès les plus spectaculaires de ses

quatorze mois d'existence. L'Euratom a toujours eu l'intention de collaborer aussi efficacement que possible avec tous les pays et organisations en dehors des Six qui, comme elle, sont concernés par l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dans le domaine nucléaire, il ne peut être question d'autarcie. C'est pourquoi depuis le tout début l'Euratom a travaillé en proche collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne et avec l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE à Paris. Avec cette dernière, en particulier, l'Euratom discute actuellement de questions aussi essentielles que l'assurance nucléaire et l'application plus étendue de ses normes de santé et de sécurité; elle a également déjà accepté de participer dans les projets communs de l'OCDE pour les réacteurs Halden et Dragon qui seront construits à Winfrith Heath en Angleterre. Je pourrais même ajouter qu'avant même la naissance officielle de l'Euratom, ses six membres avaient déjà souscrit plus de la moitié du capital de la société «Eurochemic», mise sur pied dans le cadre de l'OCDE.

Enfin, outre ces liens internationaux, l'Euratom a récemment conclu des accords spécifiques avec deux grandes puissances nucléaires (les Etats-Unis et le Royaume-Uni). L'accord avec les Etats-Unis, signé le 8 novembre 1958, prévoyait de l'énergie et des programmes de recherche communs. Cet accord permettra aux Etats-Unis de bénéficier de l'expérience de la construction en Europe de réacteurs de grande taille, qu'il ne serait actuellement pas rentable de construire de l'autre côté de l'Atlantique vu les prix relativement bas de l'énergie conventionnelle. Il permettra également à l'Euratom de commencer rapidement à produire la capacité nucléaire nécessaire pour pallier la pénurie d'énergie à long terme.

Toutefois, cet accord qui prévoit une capacité de 1 000 MW pour les prochaines années, ne comblera en aucun cas tous les besoins immédiats de l'Euratom qui semblent à présent être au moins quatre fois plus élevés. C'est une des raisons pour lesquelles le 4 février dernier, l'Euratom a conclu un deuxième accord de coopération avec le Royaume-Uni. Celui-ci devrait effectivement ouvrir le marché européen à la vente de réacteurs britanniques, et devrait également entraîner, je l'espère, une collaboration encore plus intense entre les deux partenaires.

A l'instant où j'écris, des négociations sont en cours pour un accord entre l'Euratom et le Canada, si bien que dans peu de temps, il sera possible, je pense, de dire que l'Euratom, qui est en soi un exemple d'intégration économique, prend à son tour une place dans un réseau croissant de coopération dans le reste du monde. J'ai dit au début que deux principes sous-tendent l'Euratom, je pourrais en rajouter un troisième: dans le domaine nucléaire, tout comme dans la vie, la coopération c'est contagieux.